

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

023

Publié le 20/04/2023 SE

Berger Levrault

RÉPU Liberté -

ERTÉ - ID : 013-200035087-20230406-67\_2023-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**SÉANCE DU 6 AVRIL 2023** 

L'an deux mil vingt-trois, le six avril, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à l'espace culturel de Graveson, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 31 mars 2023.

DÉPARTEMENT

DES

**BOUCHES-DU-RHÔNE** 

ARRONDISSEMENT D'ARLES

N° 67/2023

Objet : Octroi d'une subvention à l'association du Club de la Com'

**PRÉSENTS:** 

**Pour la commune de Barbentane** : M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE. **Pour la commune de Cabannes** : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA.

**Pour la commune de Châteaurenard** : M. Marcel MARTEL, Mme Solange PONCHON, M. Pierre-Hubert MARTIN, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Marina LUCIANI-RIPETTI, Mme Annie SALZE, M. Bernard REYNÈS, Mme Sylvie DIET-PENCHINAT.

Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER.

Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FÉLICE.

Pour la commune de Maillane : M. Eric LECOFFRE.

Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.

Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, Mme Edith LANDREAU.

Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL, Mme Angélique YTIER CLARETON.

**Pour la commune de Plan d'Orgon** : M. Jean Louis LEPIAN, Mme Jocelyne COUDERC-VALLET. **Pour la commune de Rognonas** : M. Yves PICARDA, Mme Cécile MONDET, M. Dominique ALIZARD.

Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.

Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE.

## **ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR:**

Pour la commune de Barbentane : M. Michel BLANC (pouvoir à Mme Corinne CHABAUD).

Pour la commune de Cabannes : M. François CHEILAN (pouvoir à M. Georges JULLIEN).

Pour la commune de Châteaurenard : M. Eric CHAUVET (pouvoir à M. Marcel MARTEL), Mme Adélaïde JARILLO

(pouvoir à M. Jean-Pierre SEISSON), M. Cyril AMIEL (pouvoir à Mme Marina LUCIANI-RIPETTI).

Pour la commune d'Eyragues : M. Eric DELABRE (pouvoir à M. Michel GAVANON).

Pour la commune de Maillane : Mme Frédérique MARES (pouvoir à M. Eric LECOFFRE).

Pour la commune de Noves : M. Pierre FERRIER (pouvoir à Mme Edith LANDREAU), M. Christian REY (pouvoir à M. Jean-

Marc MARTIN-TEISSÈRE).

Secrétaire de séance : M. Michel PECOUT

M. le vice-président délégué au développement économique expose que la commission Développement économique, réunie le 8 mars 2023, a examiné les demandes de subvention transmises pour l'exercice 2023, avec une enveloppe attribuée au budget de 74 000 € pour 2023.

Après examen des demandes s'élevant à 91 400 €, la commission s'est favorablement prononcée pour les demandes de cinq associations pour un montant total de 74 000 €.

L'association du Club de la Com' a pour objet la création ponctuelle d'événements et d'activités autour de la communication à l'attention de professionnels et de publics sensibilisés.

La commission développement économique du 8 mars 2023 a émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention de 8 000 € pour la réalisation des deux actions suivantes :

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le 20/04/2023 dédié



la conception d'un supplément spécial « Terre de Provence » de la gazette d à la communication (conseil pratiques et pédagogiques aux entreprises, ( (2500 €) ;

ID: 013-200035087-20230406-67\_2023-DE

- la réalisation des Arènes de la Com' : journée dédiée avec plusieurs temps forts (conférences animées par des professionnels, ateliers, jeux sur la com', débats et intervenants célèbres) à l'attention des entrepreneurs, des responsables de la communication, des jeunes, du grand public, etc (5500 €).

Il est donc proposé au conseil communautaire de se prononcer sur l'octroi d'une subvention d'un montant total de subvention de 8 000 € au Club de la Com', pour l'année 2023, pour les deux actions ci-dessus listées.

Après exposé du rapporteur,

## LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif 2023,

**VU** la demande de subvention de l'association du Club de la Com',

**VU** l'avis favorable de la commission développement économique du 8 mars 2023, pour l'octroi d'une subvention d'un montant total de 8 000 € à l'association du Club de la Com' pour la réalisation de deux actions,

**CONSIDERANT** la volonté de Terre de Provence de soutenir les initiatives en faveur du développement économique,

AYANT OUÏ l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'octroi d'une subvention d'un montant total de 8 000 €, pour l'exercice 2023, à l'association du Club de la Com' pour la réalisation des deux actions ci-dessus présentées.

AUTORISE la présidente à signer la convention fixant les modalités d'attribution de cette subvention.

Membres en exercice: 42
Votants: 42
Votes pour: 42
Votes contre: 0
Abstentions: 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 6 avril 2023,

Pour Extrait Conforme, La Présidente,

Corinne CHABAUD

erre

agglomération